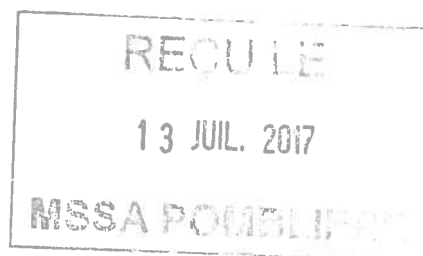


DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS
SOUS-DIRECTION DU COMMERCE INTERNATIONAL
BUREAU E/3 – POLITIQUE DU DEDOUANEMENT
11, RUE DES DEUX COMMUNES
93558 MONTREUIL CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Dossier suivi par : Astrid Weigel
Téléphone : 01 57 53 46 19
Télécopie : 01 57 53 49 40
Mél : dg-e3-oca@douane.finances.gouv.fr

Réf : 170497

Montreuil, le 12 JUL. 2017



Madame,

Votre demande n° FR00164488 relative à l'octroi de l'autorisation AEO Simplifications douanières a été acceptée conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement (UE) N° 952/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union (CDU). Vous trouverez ci-joint l'autorisation qui vous a été délivrée.

J'appelle votre attention sur l'obligation qui vous incombe, conformément aux dispositions de l'article 23 §2 du CDU : « *le titulaire de l'autorisation informe, sans tarder, l'autorité douanière de tout événement survenu après la prise de décision et susceptible d'avoir une incidence sur son maintien ou son contenu* ». Cette démarche devra être effectuée auprès du service régional d'audit de Chambéry, 1 rue Waldeck Rousseau, 73011 CHAMBÉRY.

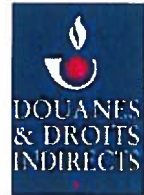
Veillez agréer, Madame, l'expression de mes hommages respectueux.

L'administrateur supérieur des douanes,
Chef du bureau E3




Claude LE COZ

Mme Viviane POMPA
Responsable ADV
MSSA SAS
111 rue de la Volta
73600 SAINT-MARCEL



UNION EUROPÉENNE

AUTORISATION OEA

	N° FRAEOC00164488
1. Titulaire du certificat : MSSA POMBLIERE 73600 ST MARCEL France N° EORI : FR410219042	2. Autorité de délivrance : FR750681 Direction Générale des Douanes et Droits Indirects Le Chef du bureau E3  Claudé LE COZ

Le titulaire mentionné dans la case 1 est un

Opérateur Économique Agréé

Simplifications douanières ✓

Sécurité et sûreté

~~Simplifications douanières / Sécurité et sûreté~~

3. Date de prise d'effet de l'autorisation : 11/07/2017

